

# BULLETIN D'INSCRIPTION AU VIDE GRENIER DU 18 AOUT 2024

À renvoyer par courriel à : [unfauteuilpourtous44@gmail.com](mailto:unfauteuilpourtous44@gmail.com) ou par courrier à :

Un fauteuil pour tous 44, 3 rue de la comète 44730 Saint Michel Chef Chef



Nom : ----- Prénom : -----

Adresse : -----



**Joindre OBLIGATOIREMENT une photocopie complète de la pièce d'identité.**

TARIF (voiture seule)-----  minimum **5 m**/ 14.00€.

TARIF (remorque, camion, fourgon)-----  minimum **7 m**/ 19.00€

Mètre supplémentaire -----  **1 m**/ 5.00€.

Je règle via Helloasso, suivre le lien suivant : <https://www.helloasso.com/associations/un-fauteuil-pour-tous/evenements/vide-grenier-tharon-2024>

L'inscription sera effective dès réception du bulletin d'inscription accompagné du justificatif de règlement.

Une confirmation d'inscription peut vous être adressée par courriel

Je déclare sur l'honneur :

- ✓ -ne pas être commerçant,
- ✓ -ne vendre que des objets personnels,
- ✓ -ne pas participer à plus de 2 manifestations de ce type dans l'année.

Je déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement ci-dessous

Fait à -----, le-----

Signature :



## REGLEMENT DU VIDE GRENIER

1. L'exposant doit se conformer au règlement de la manifestation.
2. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute inscription susceptible de troubler le bon déroulement de la manifestation ou de l'ordre public.
3. L'accès à un emplacement est soumis au règlement du montant de l'inscription.
4. L'exposant devra être muni de sa pièce d'identité le jour du vide grenier
5. La vente d'armes en état de fonctionnement est interdite.
6. L'accès à l'emplacement ne se fait qu'accompagné d'un organisateur. Tout exposant s'engage à accepter l'emplacement qui lui est attribué.
7. L'accueil des exposants a lieu de 6h30 à 8h30.
8. L'exposant s'engage à recevoir le public dès 9h00 et **ne pas remballer avant 18h00** sauf intempéries.
9. Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription, pour quelque motif que ce soit.
10. Les objets déballés appartiennent et sont sous la responsabilité de l'exposant, tant en cas de casse, de vol ou d'autre préjudice.
11. Les emplacements sont loués sans tables ni chaises, c'est aux exposants de prévoir leur matériel.
- 12. Les emplacements seront rendus propres, débarrassés de tout objet, papier, poubelles.**